



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-CHESTER

**PROJET - RÈGLEMENT #384-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #317-2019
ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE AU SERVICE DE VIDANGE
DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 20 janvier 2020, du *Règlement numéro 317-2019 établissant la tarification applicable au service de vidange des boues de fosse septiques* ;

CONSIDÉRANT la modification des coûts reliés au service de vidange des boues de fosses septiques par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT la mise à jour du calendrier des vidanges supplémentaires planifiées par l'entrepreneur pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 399 modifiant le Règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, relativement à diverses dispositions*, adopté le conseil de la MRC d'Arthabaska ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été dûment donné par M. Frédérick Thibodeau et qu'un projet de règlement a également présenté par celui-ci lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le Règlement #384-2026 modifiant le règlement #317-2019 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe 1 intitulée *Compensations pour le service de vidange des boues de fosses septiques* est remplacée par l'annexe 1 ci-jointe et faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

L'annexe 2 intitulée *Calendrier des vidanges supplémentaires* est remplacée par l'annexe 2 ci-jointe et faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Lionel Fréchette
Maire

Jessica Lacerte
Directrice générale et Greffière-trésorière

Avis de motion : 5 mai 2026
Dépôt projet de règlement : 5 mai 2026
Adoption du règlement : _____
Avis public entrée en vigueur : _____

ANNEXE 1

ANNEXE 1 – COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES			
DESCRIPTION		TARIF (prix unitaire)	REMARQUES
Haute saison	Vidange sélective systématique première fosse	170 \$	
	Vidange sélective systématique deuxième fosse	108 \$	Doit être située à la même adresse sur le même terrain que la première
	Vidange supplémentaire première fosse	267 \$	
	Vidange supplémentaire deuxième fosse	162 \$	Doit être située à la même adresse sur le même terrain que la première
	Vidange complète première fosse	216 \$	
	Vidange complète deuxième fosse	133 \$	Doit être située à la même adresse sur le même terrain que la première
Hors saison	Vidange planifiée hors saison première fosse	291 \$	Voir annexe 2
	Vidange planifiée hors saison deuxième fosse	174 \$	Doit être située à la même adresse sur le même terrain que la première Voir annexe 2
Coûts additionnels	Fosse inaccessible pour la vidange	76 \$	(Déplacement inutile)
	Si la capacité de la fosse excède 5,8 mètres cubes	34 \$	Par mètres cubes supplémentaires
	Tuyau déployé de 45 mètres et plus	117 \$	

ANNEXE 2

ANNEXE 2 – CALENDRIER DES VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES	
Semaines planifiées pour Sainte-Hélène-de-Chester établies par l'entrepreneur pour 2026	Du 12 janvier au 16 janvier 2026
	Du 2 février au 6 février 2026
	Du 23 février au 27 février 2026
	Du 16 mars au 20 mars 2026
	Du 7 avril au 10 avril 2026
	Du 27 avril au 1er mai 2026
	Du 4 mai au 8 mai 2026 (Semaine offerte à toutes les municipalités)
	Du 19 mai au 22 mai 2026
	Du 8 juin au 12 juin 2026
	Du 29 juin au 2 juillet 2026
	Du 20 juillet au 24 juillet 2026
	Du 10 août au 14 août 2026
	Du 31 août au 4 septembre 2026
	Du 21 septembre au 25 septembre 2026
	Du 13 octobre au 16 octobre 2026
	Du 2 novembre au 6 novembre 2026
	Du 9 novembre au 13 novembre 2026 (Semaine offerte à toutes les municipalités)
Du 23 novembre au 27 novembre 2026	
Du 14 décembre au 18 décembre 2026	

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET : RÈGLEMENT #384-2026 Tarification des Boues des Fosses septiques 2026

Je soussignée, Jessica Lacerte, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester demeurant à Saints-Martyrs-Canadiens, certifie sous déclaration officielle avoir publié l'avis public en affichant une copie sur le babillard au bureau municipal du lundi au jeudi de 9 h à 16 h et sur le site Internet de la municipalité www.sainte-helene-de-chester.ca, ce 6 mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 6^e jour du mois de mai 2026.

Jessica Lacerte
Directrice générale et greffière-
trésorière